



Chardonne, le 3 mai 2021

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

**Préavis n° 12/2020-2021 relatif à une
demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour
l'assainissement de la partie Nord du chemin
de l'Ecouralaz**

Au Conseil communal de Chardonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

En juin 2020, la Municipalité a présenté un préavis d'étude pour l'assainissement de la partie supérieure du chemin de l'Ecouralaz.

Le projet est désormais suffisamment abouti pour qu'une demande de crédit de réalisation puisse être présentée.

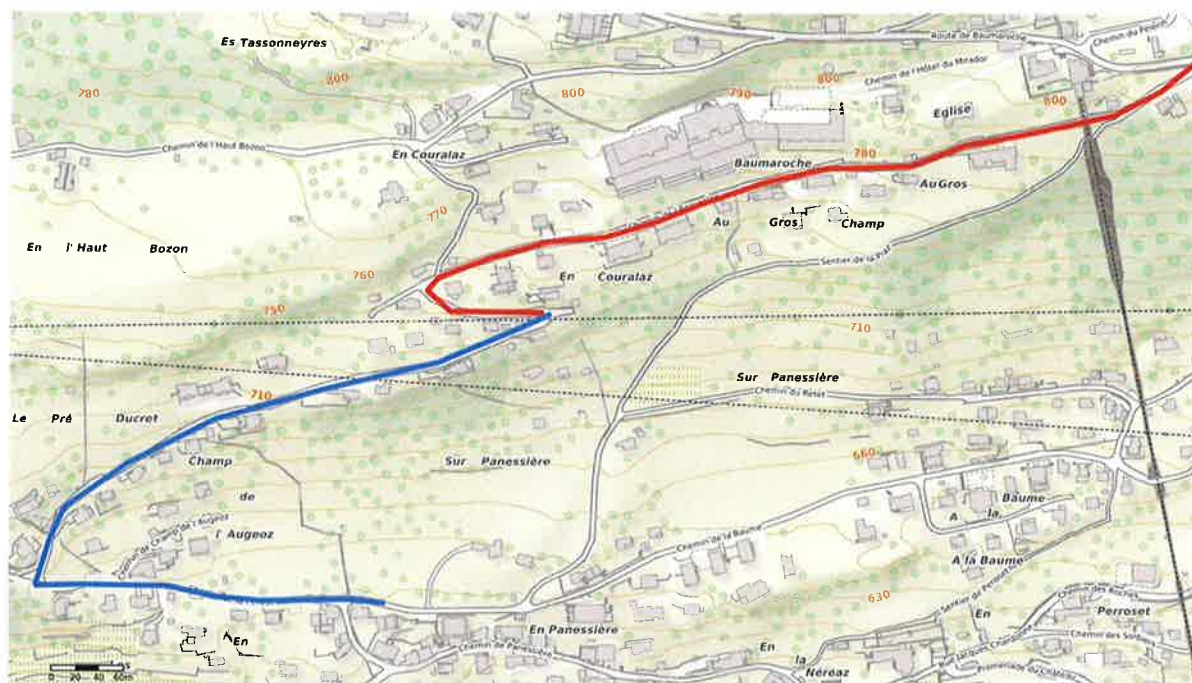
OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande **de crédit de réalisation** pour l'assainissement du cadastre souterrain et de l'infrastructure routière de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz.

Sur la base de l'état des chaussées et des collecteurs existants, mais également de l'évolution des besoins des différents services industriels, le périmètre de l'étude s'étend de la fin des travaux réalisés l'année dernière au carrefour chemin de l'Ecouralaz – route de Baumaroche.

Cela représente une longueur de 780 m pour une surface de chaussée de 4'350 m².

- Travaux projetés
— Travaux en cours de finition (préavis n° 09/2017-2018)



Extrait Cartoriviera – Sans échelle

La pose du revêtement définitif sur le tronçon inférieur sera effectuée en été 2021.

DESCRIPTIF DU PROJET

Géométrie

Après constats et analyses, la structure routière présente dans l'ensemble des déformations importantes. Elle sera complètement assainie.

Le gabarit existant de la chaussée sera maintenu. La largeur moyenne est de 4.80 m.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Démolition des enrobés bitumineux et de la fondation routière ;
- Mise en place d'un coffre et d'une planie en grave ;
- Pose de différentes bordures et bordurettes ;
- Pose d'éléments équerres préfabriqués avec reprise de talus ;
- Mise en place d'une couche de fondation (70mm) et d'un tapis (30 mm) sur toute la surface.

Canalisations

La consultation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et des contrôles caméras existants montrent que l'état constructif des canalisations d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) est dans l'ensemble mauvais. De plus, certains tronçons du réseau EC sont sous-dimensionnés. Une réfection complète des collecteurs est donc prévue.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Pose de tuyaux PP (polypropylène) Ø 160 à 400 pour les réseaux EU/EC ;
- Création de chambres de contrôle et de dépotoirs ;
- Mise en place de grilles et de caniveaux ;
- Ajout d'un collecteur d'eaux claires sur une partie du chemin.

Eau potable

Conformément au plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), le Service Intercommunal de gestion (SIGE) prévoit de rénover les installations de distribution d'eau et de défense incendie.

Les travaux consisteront à remplacer les conduites existantes en fonte par une conduite en PE (polyéthylène) Ø 160. Le dimensionnement actuel étant partiellement insuffisant pour la défense incendie, les frais de génie civil seront répartis à parts égales entre le SIGE et la Commune.

Lors du chantier, les trois bornes hydrantes existantes (n° 3060, 3061 et 3062) seront révisées et modifiées en fonction de leur état.

Eclairage

Il est prévu de remplacer le tube (PEØ60/72) et le câble d'éclairage public sur toute la longueur du projet. Une nouvelle armoire dédiée à l'éclairage public sera fournie et mise en place.

Les mâts existants défectueux seront remplacés.

ACCES CHANTIER

Le pont enjambant le funiculaire a été provisoirement renforcé dans le cadre des travaux effectués sur la partie inférieure du chemin de l'Ecouralaz. Ces travaux ont été entièrement pris en charge par l'entreprise de génie civil. Cette installation provisoire sera maintenue durant la deuxième étape du chantier afin de privilégier les accès depuis la route de Baumaroche et ainsi d'éviter de surcharger le chemin de la Baume et le village avec des véhicules lourds.

PONT DU FUNICULAIRE - INVESTIGATIONS

Des discussions avec la société MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera), propriétaire de la ligne du funiculaire, vont être entreprises concernant le financement de l'ensemble des travaux en lien aux ouvrages d'art (ponts) sur le tronçon Vevey – Mt-Pèlerin. En effet, tous les ponts nécessiteront à court ou moyen terme un assainissement et les Communes de Corseaux et Chardonne ne souhaitent pas assumer la charge financière de tels travaux sans qu'une convention claire sur les frais d'entretien de ces ouvrages ne soit conclue avec MVR.

Dans un premier temps, nous proposons donc de débloquent un montant de CHF 16'000.- pour calculer la capacité portante de l'ouvrage situé sur le chemin de l'Ecouralaz afin de définir la classe de trafic (tonnage), le type de travaux à prévoir et l'estimation correspondante.

Le résultat des investigations et des discussions fera l'objet d'une communication au Conseil communal en temps voulu.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE

L'objectif principal est de pouvoir réaliser les travaux en coordination avec les services industriels présents dans l'emprise de l'étude afin d'agir de manière cohérente et de réduire les perturbations pour les riverains. D'entente avec le bureau MCR & Associés ainsi que le bureau technique intercommunal (BTI), la planification prévisionnelle suivante peut être donnée, sous réserve de l'acceptation du présent préavis :

- Vote du préavis par le Conseil communal 25 juin 2021
- Projet d'exécution - Coordination Juillet à septembre 2021
- Début des travaux Octobre 2021
- Durée approximative des travaux 12 mois

COÛTS

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public en procédure ouverte concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics. Le coût des travaux présenté se base sur l'offre économiquement la plus avantageuse, complétée par des devis et estimations par le mandataire pour les autres postes (voir « Travaux généraux » ci-dessous).

Notons que les sondages effectués n'ont pas permis de déceler la présence de revêtements bitumineux pollués (HAP). Un montant de CHF 10'000.- a été prévu pour les analyses en laboratoire du bitume à évacuer (obligation légale).

Le budget présenté ne tient pas compte d'éventuelles subventions cantonales pour l'amélioration du réseau de défense incendie (Etablissement cantonal d'assurance - ECA). Un dossier sera transmis au service compétent à la fin des travaux.

Compte tenu de la position des conduites et canalisations à remplacer ainsi que de la nouvelle canalisation d'eaux claires qui devra être posée dans la partie supérieure du chemin, nous estimons que 15% du volume total des excavations pourrait être réalisée dans du poudingue du Mt-Pèlerin. Ce rocher caractéristique de la région est particulièrement difficile à exploiter et nécessite l'utilisation de machines spécialement équipées. Un montant de CHF 140'000.- est donc réservé pour cette prestation supplémentaire. Si nous ne devons pas être en présence de poudingues ou si des tracés alternatifs pouvaient être trouvés en cours de chantier, ce montant ne sera pas utilisé.

Travaux de génie civil

- Installation de chantier et régie	CHF	85'000.-
- Réfection de la chaussée	CHF	600'000.-
- Canalisations	CHF	380'000.-
- Pose de tubes pour éclairage et réserves	CHF	115'000.-
- Eau potable	CHF	60'000.-
- Plus-value pour rochers (Poudingue du Mt-Pèlerin)	CHF	140'000.-

Total travaux de génie civil **HT CHF 1'380'000.-**

Travaux généraux

- Remplacement de bornes hydrantes	CHF	30'000.-
- Signalisation et marquages	CHF	15'000.-
- Gainage canalisations eaux usées	CHF	56'000.-
- Eclairage public	CHF	35'000.-
- Aménagements paysagers	CHF	20'000.-
- Maintien et démontage infrastructure provisoire (pont)	CHF	16'000.-

Total généraux **HT CHF 172'000.-**

Contrôles techniques

- Contrôle caméra canalisations fin de travaux	CHF	15'000.-
- Laboratoire d'essais (essais routiers pour évacuation)	CHF	10'000.-

Total contrôles techniques **HT CHF 25'000.-**

Total intermédiaire **HT CHF 1'577'000.-**

Divers et imprévus **HT CHF 140'000.-**

Total des travaux **HT CHF 1'717'000.-**

- Ingénieur civil, direction générale	HT CHF	87'000.-
- Honoraires géomètre	HT CHF	15'000.-
- Constat des immeubles riverains	HT CHF	15'000.-
- Coordination et investigation préliminaire ponts	HT CHF	16'000.-
- Frais de reproduction	HT CHF	3'500.-

Total des honoraires et frais **HT CHF 136'500.-**

Sous-total général **HT CHF 1'853'500.-**

TVA au taux de 7.7 % arrondi **CHF 142'700.-**

MONTANT TOTAL **TTC CHF 1'996'200.-**

ARRONDI A **TTC CHF 2'000'000.-**

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 12/2020-2021 du 3 mai 2021 relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,


OUI le rapport de la commission des finances,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation de l'assainissement de la partie Nord du chemin de l'Ecouralaz
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 2'000'000.-
3. d'amortir cette dépense par prélèvement d'un montant de CHF 100'000.00 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.14 « Fonds de réserve routes et chemins », par un prélèvement d'un montant de CHF 300'000.00 sur la réserve portée au bilan sous le n° 9282.04 « Fds de réserve assainissement EC_EC » et le solde de CHF 1'600'000.00 étant à amortir sur vingt ans, sauf mieux.
4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter auprès d'un établissement bancaire ou de financement jusqu'à un montant maximum de CHF 2'000'000.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

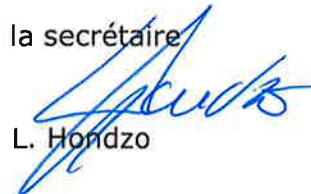
Au nom de la Municipalité

le syndic


F. Neyroud



la secrétaire


L. Hondzo

Déléguée de la Municipalité : Mme Amélie Flückiger